

Après son décès, deux partis rivaux représentant celui-là l'Empire, celui-ci la France, se disputèrent l'élection archiépiscopale. Il en résulta double élection. On eut deux archevêques pour un. Drogon, qui avait eu la majorité, passait pour être favorable aux prétentions impériales. Guichard, abbé de Ponligny, candidat du parti français, avait eu six voix. Malgré ces divisions, Drogon remplit, sans trop d'obstacles, les fonctions archiépiscopales pendant deux ans (1). Dans cet intervalle eut lieu, sous ses auspices, l'érection en abbaye du monastère de Belleville. Humbert-Ie-Vieux, satisfait de la condescendance qu'il avait trouvée en Drogon, le soutenait de son influence (2). Mais l'imprudent archevêque ayant fait en faveur de l'Empire une démarche éclatante, Louis VII, jusqu'alors assez indifférent au débat lyonnais, y intervint vivement, poussé par saint Thomas de Cantorbéry. Il écrivit au sire de Beaujeu pour le prier de reconnaître et appuyer Guichard que le pape venait de nommer, après avoir cassé l'élection de Drogon.

Humbert répondit au roi en ces termes :

« Ludovico excellentissimo Rege Francorum, Humbertus
 « Bellijoci fidelissimus suus atque in omnibus obediens et
 « debilam subjectionem.

« Quoniam celsitudini veslrae ad nos litleras dirigere pla-
 « cuit, et animus nosler non minimo gaudio repletus, et status
 « nosler ex eo in melius alferalus est. Nos itaque et lolam
 « terram nostram ex débita subjeclione voluntati vestrae ac
 « mandatis exponimus. Unde pro aliis regum et principum
 « praeceptis vestris obedire volentes, pelilionem vestram
 « factam de domino Lugduni archiepiscopo, ut debilam
 « reverenliam ac obedienliam exhibeamus, ut decet, laeti
 « recipimus. Nondum lamen eum vidimus, nondum terram
 « nostram intravit. Verum in brevi cum eo colloquia habituri
 « suce voluntati, ita salisfaciemus ut per proprium nunlium

;1) Poullin de Lumina, *Hist. de l'Eglise de Lyon*, p. 236.

(2) Ménestrier, *Hisl. consulaire de Lyon*, p. 311i